



Communauté de Communes  
**Rhôny - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontanisse  
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX  
Tél.:04 66 35 55 55 Fax :04 66 35 42 19  
E-mail : contact@ccrvv.fr  
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 17 février 2011**

Nombre de membres afférents au C.C. :	35
Nombre de membres en exercices :	35
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	2
Date de convocation :	10/02/2011
Date d'affichage :	10/02/2011

Le 17 février 2011 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar, Messieurs BALANA René, EYMARD Christian, FOUCON Marc, JULIEN Michel, LAFONT Jean-Claude, LAURENT Jean-François et REY Jacky.

Mesdames ARCARO Marie-Madeleine, CAZELLET Sylvette, DELODE Francine, LECCIA Béatrice, MOUCHET Marlène et NECTOUX Agnès.

Messieurs AGNEL Thierry, BENY Jacques, CHAMBELLAND Michel, FABARON Guy, FIRMIN Yves, GILLES Patrick, JULIEN Daniel, LEBRAS Eric, LEON Joffrey, MARTINION Robert, OGIER Christian et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Monsieur LEON Joffrey

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire, propose Monsieur LEON Joffrey pour cette fonction qui accepte et que le Conseil investit à l'unanimité.

Puis Monsieur le Président fait donner lecture du procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

### 1 – Tarifs des professionnels en déchetterie :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude LAFONT, Vice-président et responsable de la commission « Déchetteries, SPANC, Services Techniques ».

Mr LAFONT indique qu'il s'agit de réviser les tarifs appliqués aux professionnels utilisateurs des déchetteries communautaires.

Les tarifs proposés ont été établis en augmentant les tarifs actuels pour atteindre la moyenne des tarifs pratiqués par les différentes collectivités environnantes. Dans les cas où la moyenne est inférieure aux tarifs déjà pratiqués par la CCRVV, ces derniers ont été maintenus.

Monsieur LAFONT ajoute qu'en considérant les tonnages 2010, l'augmentation des tarifs telle qu'envisagée permettrait une recette supplémentaire de l'ordre de 7 000 € par an environ.

Monsieur LAFONT précise ensuite qu'après avis de la commission « Déchetteries, SPANC, Services Techniques », de la commission « Finances » et du Bureau Communautaire, les nouveaux tarifs proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE DECHETS DEPOSES PAR LES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES	Ancienne Tarification	NOUVELLE TARIFICATION
Encombrants	14.00 €	17.00 €
Gravats (Dont tuiles, briques, déchets de démolition,)	7.50 €	15.00 €
Gravats plate forme de concassage	2.50 €	7.50 €
Carton / Papier	6.00 €	6.00 €
Déchets verts	10.00 €	10.00 €
Déchets verts en plate forme	4.00 €	5.00 €
Bois	10.50 €	12.00 €
Métaux / Ferrailles	4.50 €	4.50 €

Monsieur LAFONT demande aux membres présents de bien vouloir procéder au vote.

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, la nouvelle tarification des déchets déposés par les professionnels en déchetterie telle que présentée supra.

## 2 – Ouverture des déchetteries :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude LAFONT, Vice-président et responsable de la commission « Déchetteries, SPANC et Services Techniques ».

Monsieur LAFONT indique qu'il est proposé d'harmoniser les horaires d'ouverture des déchetteries communautaires en appliquant les mêmes horaires l'été et l'hiver.

Il fait ressortir que les créneaux horaires spécifiques à l'été (ouverture une demi-heure plus tôt et fermeture une demi-heure plus tard) ne sont pas les plus utilisés par les usagers.

Monsieur LAFONT propose, après avis de la commission « Déchetteries, SPANC, Services Techniques » et du Bureau Communautaire, d'appliquer les horaires 8h30-12h00 / 14h00-17h30 toute l'année, en conservant les jours de fermeture actuellement en vigueur pour chacun des sites.

Monsieur LAFONT demande aux membres présents de bien vouloir procéder au vote.

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'application des horaires d'ouverture des déchetteries toute l'année de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 tout en conservant les jours de fermeture hebdomadaires actuellement en vigueur pour chacun des sites.

*JMC*

### 3 - Rémunération des stagiaires BAFA :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur René BALANA, Vice-président et responsable de la commission « Enfance ».

Monsieur BALANA indique que les accueils de loisirs sans hébergement ont la possibilité lors des temps de vacances scolaires de recruter des stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) afin de mettre les équipes d'animation en corrélation avec les effectifs d'enfants et les activités mises en place.

Monsieur BALANA précise que les stagiaires BAFA, sont des animateurs qui ont entamé une formation diplômante et qui doivent effectuer une période de 14 jours sur un accueil de loisirs afin de valider leur pratique d'animateurs. De plus, les stagiaires BAFA sont comptés dans l'effectif encadrant au même titre qu'un animateur titulaire.

Monsieur BALANA ajoute que la présence de stagiaires permet en outre de former des jeunes du territoire et de se créer un potentiel d'agents qui sera en capacité d'intervenir sur les ALSH du territoire.

Monsieur BALANA propose, après avis de la commission « Enfance » et du Bureau Communautaire, de rémunérer les stagiaires BAFA recrutés par la Communauté lors des temps de vacances scolaires sur la base d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 300 € pour 14 jours de stage.

Monsieur BALANA demande aux membres présents de bien vouloir procéder au vote.

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité, approuve la rémunération d'un stagiaire BAFA sur la base d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 300 € pour 14 jours de stage.

### 4 - Demande de subvention pour les composteurs :

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pilar CHALEYSSIN, Vice-présidente et responsable de la commission « Environnement et collecte ».

Madame CHALEYSSIN indique que depuis 2004 la Communauté de Communes propose aux administrés du territoire communautaire de pouvoir se munir de composteurs. Cette action connaît un fort succès et il est proposé de solliciter des subventions du Conseil Général, de l'ADEME et d'autres éventuels organismes pour procéder à une nouvelle commande de 100 composteurs.

Plan de financement de la dotation en composteur (Euros HT):

<b>COÛT DU PROJET</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>100 %</b>
Subvention ADEME	1 800,00 €	40 %
Subvention Conseil Général	1 800,00 €	40 %
Total subventions	3 600,00 €	80 %
Part de la CCRVV	900,00 €	20 %

Madame CHALEYSSIN demande aux membres présents de bien vouloir procéder au vote.

J 45

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité, des membres présents et représentés, sollicite des subventions du Conseil Général, de l'ADEME et d'autres éventuels organismes pour l'achat de 100 composteurs.

#### **5 - Suppression de la régie photocopies :**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président et responsable de la commission des « finances ».

M. LAURENT indique qu'il est proposé de supprimer la régie photocopies dont les encaissements se sont limités à 18 € en 2010 c'est-à-dire moins que les indemnités versées aux régisseurs.

M. LAURENT demande aux membres présents de bien vouloir procéder au vote.

Après discussion et vu l'avis favorable de Mme la Trésorière, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la suppression de la régie photocopies.

#### **6 - Ouverture des crédits d'investissement :**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président et responsable de la commission « Finances ».

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires au premier trimestre 2011.

En effet, les investissements seront examinés dans le cadre du vote du budget et en attendant il est proposé d'ouvrir des crédits pour permettre le paiement des factures en attente.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants par opération:

OPERATION	INTITULE	MONTANT
901	Acquisitions, matériels divers (traceur SIG, électroménager, matériels ST...)	25 000 €
902	Action économique (Raccordement EDF ZA Lallemande)	8 000 €
903	Environnement (Bacs de pré-collecte)	8 000 €
904	Voiries et routes (Signalétique, petits travaux)	8 000 €
908	Bâtiments de l'enfance (Gestion technique des bâtiments)	11 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>60 000 €</b>

Monsieur LAURENT demande aux membres du Conseil de procéder au vote.

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve l'ouverture des crédits d'investissement selon le tableau visé supra.

#### **7 - Avis sur la demande d'agrément de l'association « Vaunage Vivante » :**

Mr le Président explique que l'association « Vaunage Vivante » a présenté à la préfecture une demande d'agrément au titre de l'article L 141.1 du Code de l'Environnement en tant qu'association œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

hré

Cet agrément est sollicité dans un cadre géographique intercommunal portant sur 9 communes dont Boissières et Nages et Solorgues qui sont membres de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle.

Ainsi et conformément aux dispositions des articles R 141-9 et R 141-10 du Code de l'Environnement relatifs à l'instruction des demandes d'agrément des associations de protection de l'environnement, Mr le Préfet sollicite la Communauté pour connaître son avis motivé sur la suite à réserver à cette demande.

Mr le Président explique ensuite que la motivation de l'avis doit reposer sur les critères définis par le Code de l'Environnement et la circulaire du Premier Ministre du 18 janvier 2010.

Mr le Président souligne que parmi les critères ouvrant droits à l'agrément, l'association doit poursuivre un objet d'intérêt général alors que les statuts ne le font pas ressortir.

Dans le même cadre, l'activité de l'association doit être consacrée à titre principal à la protection de l'environnement ce qui n'est pas le cas dans les statuts.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir procéder au vote.

Après discussion et Vu le Code de l'environnement et la circulaire du Premier Ministre du 18 janvier 2010, le quorum étant vérifié, le Conseil, à la majorité des membres présents et représentés avec une voix pour, une abstention et 27 voix contre ; donne un avis défavorable à la demande d'agrément de l'association « Vaunage Vivante » en tant qu'association œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

#### **8 - Commission de travail : remplacement d'un membre du Conseil Communautaire :**

Monsieur le Président indique que suite à la désignation de nouveaux membres au sein du Conseil Municipal de Codognan, il s'agit de procéder au remplacement des membres sortants au sein des commissions de la Communauté de Communes.

#### **Aménagement du territoire et urbanisme (Responsable : Monsieur Christian EYMARD)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Bernard HUMBERT	Marlène MOUCHET
Aubais	Pilar CHALEYSSIN	Jacques BENY
Boissières	Béatrice LECCIA	André MEYRONNET
Codognan	Lucile CHARNOT	Michel JULIEN
Gallargues le Montueux	René POURREAU	Loïc JEANJEAN
Mus	Didier BECHARD	Sans suppléant
Nages et Solorgues	Marie-Jo MANGINI	Bernard CROZES
Uchaud	Christian EYMARD	Claude DURAND
Vergèze	Jacques BREISSE	Brigitte MIRANDE
Vestric et Candiac	Jean-François LAURENT	Joël CHARMASSON

Monsieur Le Président précise que sur cette Commission aucun changement n'est à noter.

*f.rc*

**Communication (Responsable : Monsieur Marc FOUCON)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Caroline REDON	Jacky REY
Aubais	Sans titulaire	Sans suppléant
Boissières	Marc FOUCON	Marcel MICHEL
Codognan	M. Madeleine ARCARO	Sylvette CAZELLET
Gallargues le Montueux	Adrien RUY	Fabien MARQUEZ
Mus	Marlène ROSE	Pas de suppléant
Nages et Solorgues	Bernard CROZES	Jean-Baptiste ESTEVE
Uchaud	Joffrey LEON	Gérard PERONI
Vergèze	Karine BOUSQUET	Pierre VALETTE
Vestric et Candiac	Agnès NECTOUX	Elisabeth GARCIA

Monsieur Le Président précise que sur cette Commission aucun changement n'est à noter.

**Déchetteries, SPANC et Services Techniques (Responsable : Monsieur Jean-Claude LAFONT)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Guy FABARON	Denis GOELLNER
Aubais	Pilar CHALEYSSIN	Roger VIGNE
Boissières	Marcel MICHEL	André MEYRONNET
<b>Codognan</b>	<b>Jean-Luc NAZON</b>	Ludovic BERTRAND
Gallargues le Montueux	Loïc JEANJEAN	Daniel JULIEN
Mus	Yves FIRMIN	Didier BECHARD
Nages et Solorgues	Jean-Claude LAFONT	Michel CHAMBELLAND
Uchaud	Guy BONNICI	Thierry AGNEL
Vergèze	Robert MONNIER	Philippe DELMAS
Vestric et Candiac	Patrick GILLES	Jean-François LAURENT

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité, désigne à la Commission « Déchetteries, SPANC et Services Techniques » Monsieur Jean Luc NAZON comme membre titulaire.

**Développement économique et travaux (Responsable : Monsieur Jacky REY)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Jacky REY	Guy FABARON
Aubais	Sory TOURE	Vincent ROUMIEUX
Boissières	Marc FOUCON	André MEYRONNET
Codognan	Ludovic BERTRAND	Michel JULIEN
Gallargues le Montueux	René POURREAU	Fabien MARQUEZ
Mus	Yves FIRMIN	Didier BECHARD
Nages et Solorgues	Jean-Claude LAFONT	Michel CHAMBELLAND
Uchaud	Claude DURAND	Christian EYMARD
Vergèze	Francine DELODE	Robert MONNIER
Vestric et Candiac	Joël CHARMASSON	Jean-François LAURENT

Monsieur le Président précise que sur cette commission aucun changement n'est à noter.

**Enfance (Responsable : Monsieur René BALANA)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Claude BONFILS	Frédéric LIBOUREL
Aubais	Pilar CHALEYSSIN	Geneviève DOUDELET
Boissières	Béatrice LECCIA	Marcel MICHEL
Codognan	Sylvette CAZELLET	Jacqueline LOPEZ
Gallargues le Montueux	Eric LEBRAS	Geneviève ALAUZE
Mus	Marlène ROSE	Didier BECHARD
Nages et Solorgues	Michel BARTOLO	Marie-Jo MANGINI
Uchaud	Audrey GIZZI	Annie WINTZ
Vergèze	René BALANA	Francine DELODE
Vestric et Candiac	Elisabeth GARCIA	Agnès NECTOUX

Monsieur le Président précise que sur cette commission aucun changement n'est à noter.

**Environnement et Collecte (Responsable : Madame Pilar CHALEYSSIN)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Denis GOELLNER	Guy FABARON
Aubais	Pilar CHALEYSSIN	Roger VIGNE
Boissières	Marcel MICHEL	André MEYRONNET
Codognan	Sylvette CAZELLET	M. Madeleine ARCARO
Gallargues le Montueux	Loïc JEANJEAN	Fabien MARQUEZ
Mus	Yves FIRMIN	Marlène ROSE
Nages et Solorgues	Michel CHAMBELLAND	Jean-Claude LAFONT
Uchaud	Gérard PERONI	Guy BONNICI
Vergèze	Robert MONNIER	Philippe DELMAS
Vestric et Candiac	Jean-François LAURENT	Patrick GILLES

Monsieur le Président précise que sur cette commission aucun changement n'est à noter.

**Finances (Responsable : Monsieur Jean-François LAURENT)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Jacky REY	Guy FABARON
Aubais	Roger VIGNE	Pilar CHALEYSSIN
Boissières	André MEYRONNET	Béatrice LECCIA
<b>Codognan</b>	Michel JULIEN	<b>Jean-Luc NAZON</b>
Gallargues le Montueux	René POURREAU	Richard LABICHE
Mus	Vivette LOPEZ	Didier BECHARD
Nages et Solorgues	Jean-Baptiste ESTEVE	Bernard CROZES
Uchaud	Thierry AGNEL	Gérard PERONI
Vergèze	René BALANA	Pierre VALETTE
Vestric et Candiac	Jean-François LAURENT	Patrick GILLES

Après discussion, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité, désigne à la Commission « Finances » Monsieur Jean Luc NAZON comme membre suppléant.

*hne*

